

Le bilan touristique du 1<sup>er</sup> semestre 2017 est ressorti très positif en Ile-de-France avec 16,4 millions d'arrivées hôtelières\*. Le secteur de l'hébergement et de la restauration semble être un des secteurs qui profite le plus du retour de la croissance. Ces constats ont-ils eu, pour autant, une influence sur l'emploi ? Point de situation sur un secteur important de l'économie francilienne.

\* source : CRT Paris IDF.

## Un secteur qui emploie plus d'une personne sur quinze en Ile-de-France

Le secteur de l'hébergement et de la restauration représente 6,7 % des effectifs franciliens du secteur privé, soit un peu plus de 311 000 salariés. L'hébergement représente 19,4 % des emplois du secteur contre 80,6 % pour la restauration.

À l'intérieur de cette dernière branche, la restauration traditionnelle emploie 48,5 % des effectifs, tandis que la restauration de type rapide 26,7 %. Plus généralement, 27,4 % des emplois nationaux du secteur sont en Ile-de-France.

Au 1<sup>er</sup> semestre, l'hébergement et la restauration représentent 17,4 % des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Ile-de-France.

## Un secteur qui crée de l'emploi

L'emploi francilien dans le secteur de l'hébergement et la restauration est en hausse tendancielle depuis plus de 10 ans. La crise économique n'avait entraîné qu'une faible inflexion sur le niveau des emplois. Depuis début 2010, l'emploi continue de croître à un rythme significatif et régulier. Ainsi, sur cinq ans, la hausse des effectifs atteint 9,8 %. Sur un an, les effectifs progressent de 3,3 %, soit 10 000 emplois nets créés. La croissance du secteur a donc accéléré sur un an, confirmant que la bonne santé du secteur est allée de pair avec la création nette d'emplois. Cette progression s'explique par une hausse de 4,0 % de l'emploi salarié dans la restauration, alors que la progression des effectifs est bien plus légère dans l'hébergement (+ 0,4 %). Les effectifs dans cette dernière branche avaient subi de plein fouet les conséquences des attentats franciliens de 2015 avec trois trimestres de repli.

À l'intérieur de la restauration, les effectifs de la restauration de type rapide (+ 8,2 %) progressent plus vite que dans la restauration traditionnelle (+ 2,2 %). La restauration de type rapide a ainsi bénéficié de nombreuses ouvertures de chaînes, tandis que le nombre d'établissements employant au moins un salarié a augmenté de plus de 600. En outre, ces créations s'observent dans tous les départements.

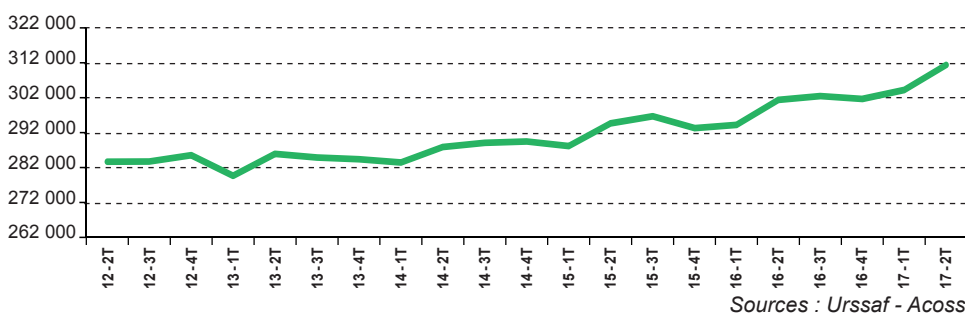
La hausse des effectifs de l'hébergement-restauration n'est pas un phénomène uniquement francilien. En effet, dans le reste de la France, les effectifs progressent de 4,5 % sur un an.

## Un salaire moyen par tête (SMPT) peu dynamique

La masse salariale du secteur en Ile-de-France évolue de 3,0 % sur un an cumulé, sous l'impulsion notamment de la restauration (+ 3,6 %).

Au vu de l'évolution du nombre de salariés, la progression de la masse salariale apparaît peu dynamique. En conséquence, le SMPT progresse très légèrement (+ 0,5 % sur un an, soit 1 894 euros brut). Cette faible hausse s'explique avant tout par la légère augmentation de 0,1 % sur un an du SMPT de la restauration. Ce dernier demeure bas (1 795 euros) ; cela est dû aussi bien à un recours important

### Fluctuation des effectifs salariés sur 5 ans



### Masses salariales, effectifs, établissements et SMPT dans l'hébergement et la restauration à fin juin 2017

		À fin 2 <sup>e</sup> T 2017	Évolution (2) 2 <sup>e</sup> T2017/2 <sup>e</sup> T2016	Évolution (2) 2 <sup>e</sup> T2017/2 <sup>e</sup> T2012
Hébergement	Masse salariale (1)	413	+ 0,9 %	+ 10,0 %
	Effectifs	60 439	+ 0,4 %	+ 3,8 %
	Établissements (3)	20 757	+ 0,1 %	+ 1,5 %
	SMPT	2 302	+ 2,7 %	+ 7,1 %
Restauration	Masse salariale (1)	1 335	+ 3,6 %	+ 14,2 %
	Effectifs	250 919	+ 4,0 %	+ 11,3 %
	Établissements (3)	16 752	+ 5,6 %	+ 23,8 %
	SMPT	1 795	+ 0,1 %	+ 4,2 %
TOTAL	Masse salariale (1)	1 748	+ 3,0 %	+ 13,2 %
	Effectifs	311 358	+ 3,3 %	+ 9,8 %
	Établissements (3)	37 509	+ 2,5 %	+ 10,4 %
	SMPT	1 894	+ 0,5 %	+ 4,6 %

(1) en millions d'euros

(2) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié

Sources : Urssaf - Acoess

**AVERTISSEMENT.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

au Smic qu'à un nombre significatif de temps partiels effectués. La hausse des emplois dans la restauration rapide joue notamment un effet structurel qui tire la rémunération moyenne vers le bas. Parallèlement, l'hébergement voit son SMPT augmenter de 2,7 % (2 302 euros). Cette différence de croissance accentue l'écart de salaire moyen entre les deux branches qui s'établit à plus de 500 euros.

### Paris, principal pôle d'accueil

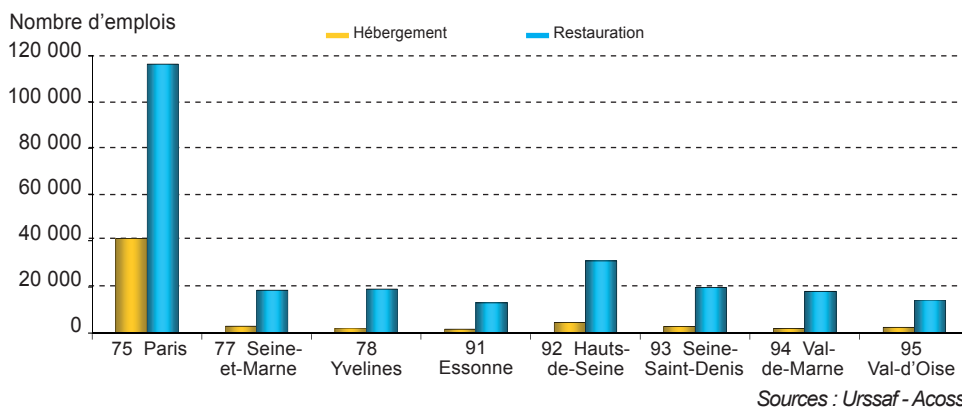
Paris concentre 50,6 % des effectifs de l'hôtellerie-restauration d'Ile-de-France, soit 158 000 salariés. Ce ratio monte à 67,9 % pour l'hébergement. Ce dernier secteur est en hausse de 1,0 % sur un an dans la capitale, alors que la restauration affiche une progression de 3,6 %, soit 4 100 emplois nets créés. La restauration est également très dynamique en Seine-Saint-Denis (+ 6,3 %) et dans le Val-d'Oise (+ 6,5 %). Signalons que la Seine-et-Marne (+ 0,2 %) est l'unique département à gagner des emplois dans l'hébergement avec Paris. Cette branche perd des emplois particulièrement en Essonne (- 3,2 %) et dans les Yvelines (- 2,0 %).

### Le volume des déclarations d'embauche progresse

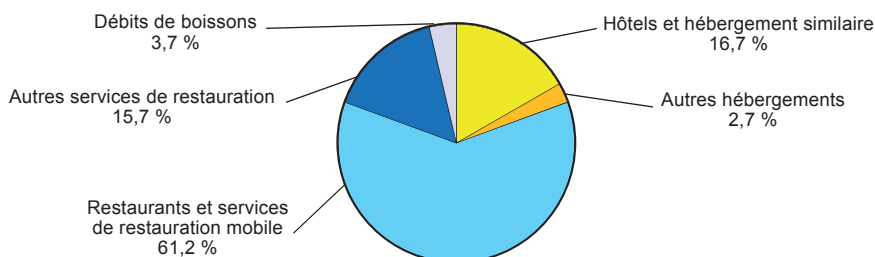
Le secteur de l'hébergement et de la restauration enregistre sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 une augmentation de 2,4 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim, par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Cette hausse est due surtout aux CDI qui affichent une progression de 7,2 %. Les DPAE en CDD de plus d'un mois sont en repli (- 1,1 %) alors que les CDD de moins d'un mois font état d'une faible hausse (+ 1,7 %). Le taux de renouvellement des CDI sur 6 mois (33,0 %) et le nombre important de contrats de moins d'un mois (478 000, + 10,5 % en cinq ans) montrent que le secteur utilise majoritairement la flexibilité du marché du travail pour absorber la saisonnalité de son activité.

Les embauches du secteur sont surtout masculines (60,4 %). Cette part est en diminution par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente (62,4 %). La part des CDI féminins (35,6 %) est inférieure à celle sur l'ensemble des DPAE hors intérim (39,6 %).

### Répartition des effectifs salariés par département au 30 juin 2017



### Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2017



### Répartition des DPAE dans l'hébergement et la restauration au 1<sup>er</sup> semestre 2017

	CDI	CDD longs	CDD courts
Hébergement	10 101	6 462	230 009
Restauration	92 610	24 338	248 027
<b>TOTAL</b>	<b>102 711</b>	<b>30 800</b>	<b>478 036</b>
Poids	16,8 %	5,0 %	78,2 %

Sources : Urssaf - Acoff

### Un recouvrement non systématique

Le taux des impayés hors taxations d'office, appelé également taux des restes à recouvrer, demeure à un niveau important par rapport à l'ensemble des entreprises privées franciliennes à fin août. Ce constat se retrouve quelle que soit la taille de l'entreprise, avec des taux supérieurs à ceux constatés en moyenne sur les entreprises du secteur privé. Cela

étant, alors que le taux d'impayés de l'ensemble des entreprises privées de moins de 10 salariés est en hausse (+ 0,18 point sur un an), ce taux est en diminution pour les entreprises du secteur hébergement et restauration (- 0,15 point). Dans le même temps, la situation s'améliore légèrement sur les entreprises de plus de 10 salariés avec un taux en baisse de 0,01 point. L'hébergement et la restauration amplifient cette tendance (0,18 point).

### Évolution du taux des cotisations restant à recouvrer (RAR) à fin août 2017 hors taxations d'office

		Taux RAR	Évolution en points glissement annuel
<b>Hébergement et restauration</b>	moins de 10 salariés	6,86 %	- 0,15 pt
	10 salariés et plus	1,34 %	- 0,18 pt
<b>Entreprises du secteur privé</b>	moins de 10 salariés	4,48 %	+ 0,18 pt
	10 salariés et plus	0,46 %	- 0,01 pt

Sources : Urssaf - Acoff

#### À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles ne sont pas désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature Insee (Division 55 et 56 : Hébergement et restauration), et comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs ainsi que la fourniture de repas complets pour consommation immédiate.

Le SMPT est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé durant ce trimestre, il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.